



Réaffectation de la Maison Gaudard

Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne »

Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Rapport-préavis N° 2019 / 13

Lausanne, le 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité expose son projet de réaffectation de la Maison Gaudard qui deviendra un lieu destiné à accueillir des espaces de travail pour la scène culturelle lausannoise, en particulier les festivals ainsi que des espaces de diffusion (expositions, spectacles, conférences, etc.), de médiation et de convivialité, à l'attention du grand public et des professionnel-le-s de la culture.

Le projet prévoit le maintien de l'utilité publique et de la vocation culturelle du bâtiment ainsi qu'une valorisation des collections patrimoniales de la Ville. Il garantira une ouverture régulière au public dans le cadre d'un programme culturel qui permettra de répondre positivement aux postulats de M. Bertrand Picard et de Mme Léonore Porchet, en offrant l'opportunité d'exposer régulièrement la Collection d'art de la Ville de Lausanne et le fonds du Centre BD de la Ville de Lausanne par le biais d'accrochages temporaires.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond aux postulats de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » (déposé le 16 janvier 2018 et renvoyé le 30 janvier 2018 à la Municipalité pour étude et rapport) et de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (déposé le 2 février 2016 et renvoyé le 7 mars 2017 pour étude et rapport).

Ce rapport-préavis a également pour objet d'informer votre Conseil sur l'avancée du projet de réaffectation de la Maison Gaudard proposé par la Municipalité dans la perspective du déménagement du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) sur le site de Plateforme 10 à l'horizon 2021.

3. Préambule

3.1. Contexte

En 2021, le mudac quittera progressivement la Maison Gaudard pour s'installer sur le site de Plateforme 10 dans le nouveau bâtiment, aujourd'hui en construction, qu'il partagera avec le Musée de l'Elysée et qui ouvrira ses portes en automne 2021.

Edifice patrimonial emblématique du quartier historique de la Cité, la Maison Gaudard est un bâtiment recensé en note 2. Formé de deux habitations mentionnées dès le 13^e siècle, le bâtiment doit son nom au Lieutenant Baillival Gaudard qui, peu avant 1671, fait réunir les parties nord-est et ouest du bâtiment actuel et leur adjoint la tour au toit en flèche. Pensionnat pour jeunes gens de 1837 à 1873, la Maison Gaudard est rachetée par l'Etat de Vaud à la fin du 19^e siècle. Abrisant des administrations puis la préfecture, elle reste propriété cantonale jusqu'en 1995. Rénovée, elle est depuis 2000 le siège du mudac.

Il est aujourd'hui proposé que ce bâtiment conserve sa vocation d'un lieu dévolu à la culture et ouvert au public. Son excellent état général et la conception modulaire des espaces intérieurs permettent aujourd'hui d'envisager une réaffectation du bâtiment sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des travaux importants.

C'est le sens du projet présenté dans le présent rapport-préavis.

3.2. Ambition culturelle

Dans ce contexte, le projet proposé vise une réaffectation culturelle qui :

- garantisse une plus-value à l'offre culturelle lausannoise ;
- s'inscrive en bonne complémentarité dans le paysage culturel local ;
- tienne compte des manques existants et avérés de la politique culturelle lausannoise ;
- s'inscrive dans le cadre financier du plan des investissements.

3.3. Etude des projets potentiels

Plusieurs affectations ont été étudiées avec attention sur la base de réflexions internes à la Ville de Lausanne ou en lien avec des propositions émanant du monde politique et culturel lausannois. Si nombre d'entre elles avaient un sens, beaucoup ne répondaient pas de manière exhaustive aux critères exposés ci-avant.

Par ailleurs, dans un contexte lausannois marqué par une offre muséale déjà très abondante, la réflexion menée par la Municipalité n'entendait pas privilégier de nouveaux projets tournant autour de la mise en valeur de collections ou de démarches de conservation thématique compte tenu également de leurs fortes incidences financières.

4. Projet d'une Maison de la culture et des festivals

La Municipalité privilégie donc une « Maison de la culture et des festivals » (nom provisoire) principalement destinée à accueillir les activités des nombreuses manifestations culturelles lausannoises et à offrir un espace d'exposition permettant notamment de valoriser les collections de la Ville.

4.1. Présentation

Ce projet est né d'une analyse attentive de différents besoins exprimés par de nombreux acteurs culturels de la ville. Il est pensé comme un lieu de travail, de diffusion, de médiation et d'accueil, autant que comme une vitrine du dynamisme festivalier lausannois.

Projet relativement inédit, cette Maison de la culture et des festivals donnera un coup de projecteur et un ancrage physique à l'année à une collectivité d'organisateur clés du monde culturel lausannois. Il marquera une reconnaissance forte à ces institutions. Surtout, il répondra à de réels besoins en permettant notamment :

- de soutenir les manifestations lausannoises en termes d'espaces de travail. Certains festivals travaillent en effet depuis de longues années dans des conditions particulièrement compliquées (manque d'espace, locaux vétustes, voire non conformes, loyers élevés, etc.). La Maison de la culture et des festivals s'articule ainsi autour de surfaces de bureaux, certaines permanentes à disposition des institutions subventionnées de la Ville, d'autres temporaires dévolues à des projets culturels novateurs ou ponctuels ;
- de munir la Maison Gaudard d'espaces de diffusion polyvalents. De nombreuses manifestations proposent, dans le cadre de leurs programmations respectives, des expositions, des interventions artistiques, des conférences, des projections et des actions de médiation pour lesquelles il est souvent difficile de trouver des espaces adaptés. Ces espaces seront également mis à la disposition d'acteurs culturels de la ville et permettront d'accueillir des expositions de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et du fonds du Centre BD de la Ville de Lausanne ;
- de doter la Maison Gaudard d'un espace de convivialité et d'échanges, ouvert à ses futurs utilisateurs, aux autres acteurs culturels de la ville et au public ;

- de compléter la Maison Gaudard d'espaces de travail dévolus aux professionnel-le-s (résidence artistique, lieux de travail technique, consulting, etc.).

Un tel regroupement fédérera la scène culturelle lausannoise, stimulera les synergies entre organisateurs et ouvrira la porte à des partages de connaissances, d'expériences et de compétences. Il encouragera les opportunités de mutualiser certaines ressources, humaines autant qu'administratives. Il stimulera également les contacts entre les différents domaines artistiques et pourra faire émerger de nouvelles intentions communes.

Une première étape participative a permis de sonder la scène culturelle sur la pertinence d'un tel projet. Ces rencontres ainsi que le questionnaire envoyé à 62 institutions culturelles ont permis de confirmer l'intérêt pour le projet. Cette étape a surtout été marquée par le fort enthousiasme de la scène culturelle pour ce projet et par l'intérêt de onze festivals de pouvoir contribuer activement au développement et à l'exploitation de la future Maison de la culture et des festivals.

4.2. Prochaines étapes

Afin d'analyser dans le détail les modalités et les incidences financières de l'implémentation de ce projet, le Service de la culture (CULT) a mandaté un prestataire externe pour établir un catalogue de propositions permettant de mieux cerner les contours du projet répondant aux besoins de la scène culturelle, ainsi que sa mise en œuvre et sa planification.

Le contrat de mandat prévoit par ailleurs de manière explicite que le projet devra nécessairement :

- préserver la vocation culturelle et publique de la Maison Gaudard ;
- assurer une ouverture hebdomadaire au public par le biais d'un programme culturel accessible régulièrement tout au long de l'année et par la création d'un lieu de convivialité ;
- permettre une valorisation publique régulière de la Collection d'art de la Ville de Lausanne et, dans la mesure du possible, du fonds patrimonial du Centre BD de la Ville de Lausanne ;
- définir un plan plus précis d'affectation (surfaces d'exposition et de diffusion, café ou cafétéria, etc.) de la Maison Gaudard.

Sur la base du rapport qui sera remis à CULT, une affectation précise des locaux (surfaces d'exposition ou de diffusion, espaces de travail, café ou cafétéria, etc.) sera établie et un préavis présenté au Conseil communal. Il précisera également les conséquences financières du projet, étant rappelé que celles-ci s'inscriront, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, dans les dotations de CULT.

5. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne »

5.1. Rappel du postulat

Le postulat fait le constat d'un manque de lieu d'exposition adapté à la présentation des œuvres de la Collection d'art de la Ville et demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre à profit le prochain déménagement de divers musées pour mettre à disposition des espaces permettant de les présenter au public soit de manière pérenne soit sous forme d'expositions temporaires.

5.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le souci du postulant de mieux mettre en valeur la Collection d'art de la Ville de Lausanne. Elle a en ce sens entrepris depuis plusieurs années différentes démarches afin de mieux faire connaître ces œuvres au grand public, notamment par la mise sur pied d'une exposition temporaire à l'Hôtel de Ville, par une exposition jubilaire conçue et organisée par Visarte.Vaud, par l'édition d'un livre jubilaire – fruit d'un partenariat avec l'Université de Lausanne –, ou encore par un concept de médiation mis en place à l'attention des établissements scolaires.

Le projet de Maison de la culture et des festivals est né en partie de la volonté d'offrir un espace adapté permettant de rendre plus accessible au public la Collection d'art de la Ville de Lausanne. Comme évoqué ci-dessus, la Municipalité a fait de cet élément un des aspects prioritaires du projet en cours

de développement qui devra encore, en dialogue avec la conservatrice de la collection, préciser la périodicité et la durée de ces expositions.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de M. Bertrand Picard.

6. Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

6.1 Rappel du postulat

Insistant sur la légitimité croissante de la bande dessinée dans le paysage culturel et sa place de plus en plus importante dans le marché du livre, le postulat rappelle que la Ville de Lausanne accueille l'un des plus grands fonds européens et l'une des manifestations emblématiques dévolues à ce genre (en l'occurrence BDFIL).

Dans ce contexte, la postulante estime que Lausanne pourrait se profiler, en complément aux activités de production de la Ville et du Canton de Genève, comme un des lieux phares de la bande dessinée en Europe. Elle demande ainsi à la Municipalité d'étudier les moyens de soutenir spécifiquement ce secteur à travers notamment la création d'une maison de la bande dessinée (accueillant également les activités du festival BDFIL) dans le cadre de la Maison Gaudard, la mise en réseaux des acteurs de la bande dessinée dans la ville et le développement des échanges avec la Ville et le Canton de Genève.

6.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le point de vue de la postulante sur la richesse des collections du Centre BD de la Ville de Lausanne et l'importance de la bande dessinée comme forme d'expression artistique. Elle partage également pleinement l'idée d'une meilleure valorisation des collections de la Ville de Lausanne. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Centre BD monte dorénavant une exposition spécifique lors de chaque édition de BDFIL.

La création d'une maison de la bande-dessinée, entièrement dévolue au neuvième art, a fait l'objet d'une étude détaillée, menée par CULT et le Service bibliothèques et archives de la Ville, en association étroite avec la direction du festival BDFIL. Ces réflexions ont montré qu'un tel projet aurait pu prendre le relais du festival BDFIL. Il aurait toutefois impliqué de gros moyens, sur le plan financier et scénographique, pour faire vivre un lieu toute l'année autour de la seule bande dessinée.

Sur le plan financier, il apparaît aujourd'hui à la Municipalité qu'après la réalisation de *Plateforme 10*, la priorité en termes de moyens dans le domaine muséal doit principalement aller à la Collection de l'Art brut. Le coût annuel de la création d'un espace permanent de bande dessinée a été estimé à au moins un million de francs par année, sans compter des apports complémentaires de fonds privés indispensables. Un tel projet impliquerait nécessairement de faire des choix et de renoncer à d'autres développements dans le domaine muséal ou culturel.

Sur le fond, la Municipalité rappelle également que le festival BDFIL, malgré un problème non résolu d'implantation géographique, jouit aujourd'hui d'une belle santé et bénéficie encore d'un potentiel de développement ; l'abandonner au profit d'un musée serait une opération risquée et offrant actuellement peu de garanties si l'on tient compte du fait que les expositions de BD constituent une forme de diffusion qui peine encore à trouver pleinement son public. Dans ce contexte, le projet de Maison de la culture et des festivals offre une bonne réponse au postulat de Mme Léonore Porchet. Il permettra d'associer les acteurs lausannois de la bande dessinée (BDFIL et le Centre BD essentiellement) au programme culturel de ses espaces de diffusion. Ces derniers auront notamment pour mission d'exposer régulièrement le fonds du Centre BD de la Ville de Lausanne par le biais d'accrochages temporaires.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de Mme Léonore Porchet.

7. Cohérence avec le développement durable

Le projet présenté ci-dessus, notamment par la limitation des travaux de transformation du bâtiment, par son souci de valoriser la scène culturelle existante ainsi que par la recherche de synergies et de mutualisations, est en parfaite cohérence avec la politique de développement durable de la Ville.

8. Aspects financiers

En tant que tel, le présent rapport-préavis n'a pas de conséquence financière directe. Toutefois, comme indiqué au chapitre 4.2, le projet de Maison de la culture et des festivals, s'inscrira, tant en termes d'investissement que de fonctionnement, dans les dotations budgétaires décidées par la Municipalité pour CULT. Ces éléments seront précisés dans un futur préavis qui détaillera les contours du projet.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2019 / 13 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la ville de Lausanne » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter